

## Comment peut-on être «gaulliste social»?

PAR ROMARIC GODIN  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 9 JUILLET 2020

Dans sa première intervention télévisée le 3 juillet, Jean Castex, le nouveau premier ministre, s'est défini d'emblée comme « gaulliste social ». Faut-il n'y voir qu'une formule creuse de communication ? Et si oui, pourquoi ?

Voilà une semaine, les Français qui connaissaient Jean Castex en dehors du petit bourg catalan de Prades (Pyrénées-Orientales) étaient fort peu nombreux. La première question, après sa nomination comme premier ministre, était donc naturelle et a été posée **lors de son intervention sur TF1 le 3 juillet** : « Qui êtes-vous ? » La réponse du nouveau chef du gouvernement a été sans doute plus déroutante qu'éclairante : « *Je suis un gaulliste social.* » Mais qu'est-ce donc qu'un « *gaulliste social* » ?



Charles de Gaulle à Quimper en 1969. © AFP

Avant d'essayer d'expliquer la signification historique et politique de ce terme, il faut souligner combien il est pratique sur le plan de la communication. La figure de Charles de Gaulle étant devenue, à mesure que l'on s'éloignait de la réalité du gaullisme, une figure consensuelle au sein de la société française, se déclarer « gaulliste » revient à chercher à récupérer ce consensus. Il est difficile aujourd'hui de s'opposer à un « gaulliste », précisément parce que le terme a perdu de sa signification réelle.

Jusque dans les années 1980, les gaullistes avaient un parti, le RPR, et, partant, des adversaires politiques. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où le terme « gaulliste » n'est plus un courant politique identifié, ce qui permet à chacun de s'emparer du terme. Chacun trouve dans Charles de Gaulle ce qu'il veut bien y trouver : la

défense des institutions de la V<sup>e</sup> République, l'autorité de l'État, la défense de la souveraineté nationale, la planification... Dès lors, tous les partis, de La France Insoumise au Rassemblement national **célébrant aujourd'hui l'héritage** de « *l'homme du 18 Juin* ».

En bref, se dire « gaulliste » n'engage à rien et revient en quelque sorte à vouloir rassembler autour d'une des rares figures d'union du pays. Si l'on ajoute « social » à ce terme, alors on se place plus franchement dans le consensus, puisque, là encore, tout le monde se prétend « social » en France, du RN à LFI en passant par la République en marche, qui a défendu ses réformes du marché du travail ou des retraites comme des mesures « sociales ». Avec ce terme, Jean Castex a donc sans doute voulu jouer le rôle de l'union nationale autour d'une formule vide mais rassembleuse.

Évidemment, cela ne dit rien de la réalité du « gaullisme social ». Si on écarte (provisoirement) l'hypothèse que le nouveau chef du gouvernement n'a comme identité politique qu'un slogan pratique de circonstance, et si, alors, ce terme le définit réellement, il faut bien tenter de l'expliquer. Dans le terme « gaullisme social », ce qui est intéressant, et problématique, c'est le lien entre les deux composantes. Peut-il y avoir un gaullisme social ? Se différencierait-il d'un autre ? Et si oui, quelle forme pourrait prendre cette fusion entre gaullisme et social ?

Pour beaucoup, la question est évidente. Le gaullisme serait social par essence. Les onze années où Charles de Gaulle a été au pouvoir sont, en effet, marquées par une forte croissance des revenus des ménages, de près de 10 % par an ainsi que par une croissance de 4 % par an en moyenne de la consommation. Le partage de la valeur ajoutée se situe alors aux alentours de 70 % de la valeur ajoutée contre 59 % en 2018. Quelques avancées sociales sont aussi à mettre au crédit du régime, notamment la quatrième semaine de congés payés en 1962.

Mais le caractère social du gaullisme serait surtout intellectuel. L'importance du rôle actif de l'État dans l'économie marquerait une méfiance fondamentale pour le marché et s'incarnerait dans la planification. Elle prendrait forme dans un rejet commun par de

Gaule du capitalisme dérégulé et de la lutte de classes qui est un héritage du vieux catholicisme social du XIX<sup>e</sup> siècle qui cherchait à tout prix à éviter les révolutions. Cette collaboration de classe trouverait son essence dans la participation des salariés aux profits. C'est, par ailleurs, de Gaule qui a mis en place les premiers dispositifs de participation en 1959 et les a renforcés en 1967. Le projet référendaire de 1969, sur lequel le chef de l'État quitta le pouvoir, voulait précisément aller plus loin dans ce sens.

Dans cette vision, l'autorité de l'État restaurée par la V<sup>e</sup> République aurait ainsi permis d'organiser l'économie française au profit d'une production nationale favorisant l'emploi et assurant la redistribution par la participation. Le pouvoir actuel d'Emmanuel Macron ne cesse les clins d'œil à ce qui apparaît comme un gaullisme économique. Il a ainsi annoncé la résurgence d'un « commissariat au plan », qui avait été remplacé en 2006 par le centre d'analyse économique. Cela fleure bon son retour au gaullisme. Et puis, l'actuel chef de l'État ne cesse d'en appeler à la restauration d'une production nationale et a encouragé par des dispositifs de défiscalisation les mécanismes de participation avec la loi Pacte de 2018.

Jean Castex pourrait donc se prétendre l'héritier des méthodes sociales de ce gaullisme. Et dans ce cas, le « gaullisme social » ne serait pas une option du gaullisme, mais sa réalité. Être gaulliste, ce serait donc être nécessairement gaulliste social. C'est d'ailleurs une vision très largement partagée par les milieux souverainistes français qui estiment que le gaullisme est la doctrine qui permet de sortir du néolibéralisme et qui, partant, est leur référence. L'indépendance de la nation, assurée par de Gaule, aurait été la clé permettant d'assurer la redistribution des richesses.

### Un gaullisme social par essence ?

Pourtant, un regard historique sur la réalité intellectuelle et économique du gaullisme vient mettre en doute cette vision. Premier point : toutes les vertus sociales que l'on prête au gaullisme trouvent plutôt leur origine dans l'immédiat après-guerre ou la IV<sup>e</sup> République. La Sécurité sociale ne peut pas être

qualifiée en elle-même de mesure « gaulliste » : elle est le fruit d'un compromis entre la gauche socialiste et communiste, les démocrates-chrétiens et les gaullistes.



Jean Castex et Emmanuel Macron, en janvier 2019. © AFP

De ce point de vue, le gaullisme a même eu tendance à un certain retour en arrière. En 1967, c'est bien le pouvoir gaulliste qui met fin à la gestion ouvrière de la Sécurité sociale pour imposer la gestion paritaire comme compensation de la généralisation de l'assurance-chômage. Désormais, patronat et syndicats sont à égalité dans cette gestion, ce qui modifie en profondeur la réalité de cette institution : les cotisations deviennent alors un élément du coût du travail, une « charge ». La politique engagée à partir de la fin des années 1970 et qui consiste à utiliser ces cotisations comme variable d'ajustement du coût du travail trouve son origine dans la décision gaullienne de 1967.

Quant aux bilans des avancées sociales, la IV<sup>e</sup> République n'a, là aussi, rien à envier à la période gaulliste. Le Smig, ancêtre du Smic, a été créé en 1950 et la troisième semaine de congés payés a été instaurée en 1957. En passant, on notera que la quatrième semaine a été un long chemin de croix. Issue d'une lutte des ouvriers de Renault, elle a été négociée en 1965 par les partenaires sociaux, mais les gouvernements Pompidou puis Couve de Murville ont rechigné à la mettre en place. Votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale le 2 mai 1968, la loi ne sera promulguée qu'en mai 1969... Comme le résume Alain Garrigou dans son ouvrage *La Politique en France (La Découverte)*, « la politique sociale fut considérée comme une préoccupation secondaire du gouvernement » sous de Gaule.

Quant au plan, c'est bien également la IV<sup>e</sup> République qui a instauré le système de la planification « à la française ». De même, Charles de Gaulle a hérité de plus de 180 entreprises publiques en 1958. Considérer que l'intervention de l'État dans l'économie est une spécificité gaulliste est en partie faux. La planification est une idée soutenue par une grande partie du spectre politique de l'époque. À partir du quatrième plan, (1961-64) et surtout des cinquième et sixième plans (1965-70 et 1971-75), l'objectif est de préparer l'économie française à la concurrence internationale alors que s'engage un retrait progressif du soutien de l'État aux entreprises publiques. Comme l'a souligné François Denord dans son ouvrage *Le Néolibéralisme à la française* (éditions Agone), la République gaullienne a « *paradoxalement proclamé la renaissance du plan tout en sapant ses fondements* ». À la fin des années 1960, le plan a déjà perdu une grande partie de sa substance. C'est que le mythe d'un de Gaulle souverainiste ne résiste pas, lui non plus, à l'examen. Et déjà, l'obsession de la compétitivité est partout.

Sous ses présidences, les droits de douanes intra-Marché commun européen ne cessent de baisser jusqu'à disparaître le 1<sup>er</sup> janvier 1968. L'ouverture de ces marchés devait servir de relais à la disparition des marchés coloniaux, mais les conditions de concurrence sont évidemment différentes. Les mesures prises auparavant visaient à préparer l'économie française à cette concurrence. C'est dans cette optique que de Gaulle avait commandé en 1959 à Louis Armand et Jacques Rueff un rapport sur les « *rigidités de l'économie française* » qui est resté un modèle des futurs rapports de l'ère néolibérale, de Minc à Attali. Déjà ce rapport préconisait l'obsession de la compétitivité et le retour à la « vérité des prix » par la réduction des protections et des statuts. Certes, il favorisait aussi la constitution de grands groupes à capitaux français pour faire face à la concurrence internationale, mais dans le secteur privé et en complément d'une politique soutenant cette compétitivité.

L'économiste Jacques Rueff est d'ailleurs le plus proche conseiller économique de Charles de Gaulle et c'est un participant en 1938 au fameux colloque Lippmann qui est considéré comme l'acte de naissance du néolibéralisme. Il est un des théoriciens phares de ce courant en France qui, rappelons-le, ne désire pas la disparition de l'État de l'espace économique, mais son appui à la marchandisation de la société et sa transformation en acteur lambda du marché. L'influence de Rueff sur la politique gaulliste est constante et très forte. À partir de 1962, l'État s'engage d'ailleurs dans une politique financière orthodoxe avec l'arrivée de Valéry Giscard d'Estaing rue de Rivoli, siège alors du ministère des finances. Jusqu'en 1966, l'État gaullien est alors particulièrement pingre, entre gel des crédits et blocages des prix. La priorité est donnée à la stabilité de la monnaie.

Tout cela a pu faire dire à Richard Kuisel que la France était alors dans un « ordre néolibéral ». Cela peut surprendre aujourd'hui, mais dans le contexte de l'époque, la France se distingue par une politique très marquée de libéralisation et d'orthodoxie financière. La conception d'un gaullisme social par essence est le fruit d'une illusion d'optique.

### **Une pensée vide dans le contexte actuel**

Dans le capitalisme de l'époque, la redistribution des richesses et le partage de la valeur ajoutée en faveur des salariés n'est pas une option, c'est une nécessité. La croissance d'alors fonctionne sur un cercle vertueux entre le développement d'une consommation de masse de biens industriels produits localement. Redistribuer, c'est donc s'assurer des débouchés sur ses marchés. Cette redistribution s'organise autour des salaires, mais aussi de l'État qui assure la croissance de la consommation par les transferts sociaux et la croissance de la production par la prise en charge de certains investissements.

L'erreur que commettent les adorateurs modernes du gaullisme « social » consiste à penser que la France a été la seule, alors, à mener cette politique. En réalité, rien n'est plus faux. Ce cadre est celui de tous les États capitalistes de l'époque et il est lié à une croissance inédite de la productivité alimentée par l'expansion

des marchés de la consommation de masse qui permet cette redistribution. La France est donc loin d'être isolée alors dans cette politique. Et, en réalité, si on la compare au Royaume-Uni, à l'Italie ou aux pays scandinaves, la France de De Gaulle fait partie des pays qui freinent le plus ce mouvement, sans doute avec l'Allemagne, à cette époque, précisément pour soutenir la monnaie et la compétitivité. Dès lors, il est possible de dire que la France gaullienne est un régime plutôt néolibéral dans un cadre keynésien-fordiste.

Avec le tournant néolibéral du capitalisme mondial dans les années 1970, le cadre change, l'accent est mis sur le profit et le capital au détriment de la redistribution. Le rôle de l'État devient celui d'un organisateur du marché et il est à son tour soumis à la loi du marché. Mais c'est en réalité la logique engagée timidement par de Gaulle poussée à son terme. Ce n'est donc pas par hasard, mais bien par logique que le mouvement gaulliste s'est mué dans les années 1980 en mouvement d'inspiration thatchérienne qui a durablement marqué la droite française. Et ce n'est pas non plus un hasard si le « gaullisme » a perdu de sa signification politique au point de pouvoir être récupéré par l'ensemble du spectre politique.

Socialement, le gaullisme apparaît donc comme un mouvement de résistance conservatrice au cadre keynésien-fordiste des années 1960. Il est assez piquant de voir aujourd'hui certains se revendiquer de cette politique au nom du keynésianisme. Mais cela signifie, en retour, que le « gaullisme social » aujourd'hui, dans une économie en manque de productivité et soumise au paradigme néolibéral, n'a guère de sens.

Jean Castex et Emmanuel Macron peuvent donc faire mine de reprendre comme des hochets sémantiques le plan, la souveraineté ou la participation pour en faire une politique « sociale » inspirée du gaullisme, mais, dans les faits, leur gaullisme consiste à accélérer la politique de répression du travail au profit du capital sans les contrepoints globaux des années 1960. Une telle politique ne peut donc en aucun cas être « sociale », sauf à croire que créer des emplois précaires et mal payés et contenir la

croissance des salaires au profit d'une hypothétique participation représentent une politique sociale, alors même que les conditions de cette politique sont une réduction de transferts sociaux et une politique fiscale moins redistributive. Finalement, il en va du gaullisme comme de la social-démocratie, on entretient l'anachronisme pour faire passer des vessies pour des lanternes et faire rêver sur des systèmes révolus tout en menant un agenda de destruction de ce qui reste de ces systèmes.

Certes, il existe une dernière hypothèse : celle qui voudrait que Jean Castex se revendique d'un courant du gaullisme, le « gaullisme de gauche » aussi appelé « gaullisme social ». Son parcours politique très à droite semble ne pas plaider en faveur de cette option, mais c'est peut-être là aussi une illusion d'optique. Faute de courant identifié comme « gaulliste social », Jean Castex aurait suivi simplement la famille gaulliste sur son chemin politique. Mais qu'est-ce alors que ce courant et qu'est-il devenu ?

C'est celui qui s'appuie sur l'idée développée par Charles de Gaulle, surtout quand il était dans l'opposition, sur cette fameuse « troisième voie » qui préférerait l'association entre le capital et le travail à la lutte propre au capitalisme et au socialisme. Cette « troisième voie » avait été revendiquée par l'homme du 18 Juin dans son discours de Saint-Étienne de 1948, mais comme on l'a vu, n'avait pas réellement été réalisée dans les faits de sa présidence. Certains ont cependant espéré influencer le nouveau pouvoir après 1958 et ont créé des partis éphémères et confidentiels comme le Centre de la réforme républicaine (CRR), puis l'Union démocratique du travail (UDT), avant de s'éparpiller dans de nombreux groupuscules à la fin des années 1960. Leur influence sur la politique gaulliste est quasiment nulle, sauf peut-être au moment du référendum de 1969 qui est un échec. Comme l'explique Jérôme Pozzi dans son ouvrage *Les Mouvements gaullistes* (Presses universitaires de Rennes), ces « gaullistes de gauche » n'ont jamais réussi à exister : ils se sont soit confondus avec l'UDR, le parti gaulliste officiel et ont donc validé la politique gaulliste, soit perdus dans une opposition qui les a éloignés du pouvoir gaulliste.

Dans les années 1970, ils sombrent corps et biens. Leur influence politique extrêmement faible laisse peu de doute sur le fait que ce ne sont pas à ces mouvements anecdotiques que Jean Castex faisait allusion pour se définir.

Le « gaullisme social » est donc avant tout une illusion. Non seulement il n'a jamais existé, mais la politique économique gaullienne n'a aucun sens dans le contexte actuel. L'emprise néolibérale et le défi écologique imposent une autre planification et une remise en cause profonde des structures de production, pas une pacification paternaliste. Comme la pensée économique de De Gaulle, déjà peu développée à

l'époque, est désormais une coquille vide, il ne reste du gaullisme que son autoritarisme. Proclamer sa passion gaullienne, c'est donc d'abord vouloir l'ordre. Et c'est bien cela que voulait dire Jean Castex qui a précisé que ses « valeurs » étaient la « responsabilité, la laïcité et l'autorité ». Le gaullisme, qu'il soit affublé ou non de l'adjectif social, n'est donc rien d'autre qu'un vide destiné à cacher une autre réalité : celle d'un régime autoritaire attaché à une tâche de soumission de la société française au néolibéralisme. La définition de Jean Castex n'est donc rien d'autre qu'un de ces tours de passe-passe historique et idéologique dont le macronisme a le secret pour dissimuler sa réalité.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.